

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°80

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : INTEGRATION DU DISPOSITIF "TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS" (TNE) - SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ELEMENTAIRES

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les Territoires numériques éducatifs offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.

Ce dispositif doit également permettre de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires.

Un appel à projet pour un socle numérique a été lancé dans les écoles élémentaires. **Il vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.**

Pour cela, une subvention peut être attribuée sur constitution d'un dossier par les communes du département de la Vienne et dépôt d'une lettre de mandat signée par le représentant légal de la collectivité.

La municipalité souhaite s'engager, comme en 2022, dans le dispositif "Territoires Numériques Éducatifs" auprès du département au titre du Volet 4 "Territoires numériques éducatifs" pour bénéficier du fonds France 2030.

Le dispositif permet de financer les équipements numériques à hauteur de 70 % et les ressources numériques à hauteur de 50 %, dans la limite des fonds France 2030 disponibles. La commune étudie actuellement les besoins en termes d'équipements numériques.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal **d'autoriser la commune à s'engager dans le dispositif "Territoires Numériques Educatifs" pour bénéficier de subventions du fonds France 2030** par l'intermédiaire du Département de la Vienne.

Il est également proposé **d'autoriser M le Maire à signer la lettre de mandat** au Département de la Vienne.

VU le décret n°2019-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Département de la Vienne dans le cadre du PIA "Territoires Numériques Educatifs" (TNE) en date du 18 mai 2022,

VU le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la commune à s'engager dans le dispositif "Territoires Numériques Educatifs" pour les écoles élémentaires et approuve le dépôt d'un dossier de subvention le cas échéant auprès du Département de la Vienne,
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 6 JUIL. 2023

